

## **Réponse aux Informations Erronées sur des Licenciements**

Il nous a été donné de constater des informations récemment relayée à travers la presse et selon lesquelles notre institution aurait prévu de licencier 500 employés. Nous souhaitons rétablir la vérité : il ne s'agit en aucun cas de licenciements, mais de contrats arrivant à terme pour un nombre de 173 prestataires.

En effet, ces 173 prestataires disposaient de contrats de prestation avec la LONASE, et ces contrats arrivent à terme à la fin du mois de juillet.

Conformément à nos obligations légales et dans un souci de transparence, un préavis d'un mois a été envoyé à ces prestataires pour les notifier que la Direction Générale n'avait pas l'intention de renouveler ces contrats. Cette décision s'inscrit dans une démarche de rationalisation du personnel et de gestion efficace des ressources humaines.

Nous tenons à souligner que cette démarche a été réalisée dans le strict respect de la législation en vigueur et des conventions collectives. Aucun droit n'a été violé et toutes les procédures légales ont été scrupuleusement respectées. La LONASE est pleinement consciente des difficultés que cette décision peut engendrer, mais le contexte actuel nous y oblige.

La LONASE reste fermement engagée dans son rôle de soutien au développement national, notamment à travers le sport et d'autres initiatives sociétales. Nous continuerons à œuvrer pour le bien-être de notre personnel et de nos partenaires, tout en adaptant nos stratégies pour répondre aux défis contemporains.

Nous remercions l'ensemble de nos collaborateurs et partenaires pour leur compréhension et leur soutien continu.

Enfin, nous invitons la presse à faire preuve de professionnalisme et plus de responsabilité en se rapprochant de nos services pour toute clarification et vérification avant toute diffusion d'informations.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à contacter notre service de communication.

Direction Générale de la LONASE